

Strasbourg, le 30 juin 2023

**15^E REUNION DE DIALOGUE DU CONSEIL DE L'EUROPE
AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE¹**

**L'égalité pour les femmes et les filles roms et
de la communauté des Gens du voyage**

RAPPORT DE RÉUNION

¹ Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars, b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali), c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal), d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. La présente note a vocation explicative et ne prétend pas constituer une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

1) Introduction

La 15^e réunion de Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage porte sur le thème de l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage. Elle est l'occasion d'un vaste échange de fond sur les difficultés que rencontrent les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage et sur les solutions qui peuvent être proposées aux États membres du Conseil de l'Europe, moyennant des instruments comme des recommandations du Comité des Ministres.

À ce titre, elle sert également de plateforme de consultation pour discuter du projet de recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur le thème de l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage, rédigé et proposé par le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) et sa sous-structure, le Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM).

Pendant deux jours, au cours de neuf ateliers et de deux séances plénières, des représentant·e·s d'organisations de Roms et de Gens du voyage et des expert·e·s d'organisations internationales, nationales et d'organisations locales de la société civile (OSC) se penchent sur 11 sujets, mettent en commun leur expérience et présentent des bonnes pratiques afin de proposer à l'ensemble des parties prenantes une liste de recommandations pour chaque sujet. Les recommandations doivent servir d'outil pratique et d'orientations pour les États membres, les autorités nationales, régionales et locales afin de les aider, ainsi que les parties prenantes concernées, dans les domaines dans lesquels les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage sont le plus confrontées à la discrimination.

2) Résumé

La 15^e réunion de Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage porte sur les thèmes du projet de recommandation sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage. Elle sert de plateforme unique aux organisations de la société civile (OSC) pour réfléchir à 11 sujets distincts, examiner les difficultés rencontrées par les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage dans ces domaines, présenter des bonnes pratiques, analyser directement les recommandations proposées, faire part d'observations et formuler des recommandations supplémentaires dans ces domaines.

Chaque thème examiné dans les ateliers a ses propres spécificités et recommandations, mais dans l'ensemble, il convient de noter que la plupart des constats sont complémentaires et vont dans le sens de solutions nécessitant des approches globales. Par exemple, la violence et les mauvais traitements que subissent les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage sont étroitement liés au logement et au travail nécessaire pour apporter un soutien aux victimes de violence. Il en va de même pour la catégorie des femmes et des filles qui vivent dans l'extrême pauvreté et ne disposent pas d'un espace qui leur est propre pour répondre à leurs besoins.

Il convient de signaler que chaque domaine comporte des aspects spécifiques au genre et, outre les contributions concernant le projet de recommandation sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage, les participant·e·s soulignent que toute politique en faveur des Roms et des Gens du voyage devrait comprendre des recommandations spécifiques sur les femmes et les filles. Les participant·e·s soulignent l'importance d'apporter un soutien aux femmes et aux filles sous la forme d'un renforcement des capacités, d'une formation et d'une aide à la création d'espaces sûrs et de groupes dirigés par des pairs dans les quartiers roms.

Il ressort des recommandations et des difficultés mises en avant par les participant·e·s que les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage sont particulièrement vulnérables et que des charges supplémentaires leur sont imposées en raison des inégalités dans la société. Parallèlement, ces femmes et ces filles possèdent un grand potentiel qui peut être mis à profit pour améliorer la situation de leur communauté. Leur résistance, leur endurance et leur capacité d'effectuer plusieurs tâches de front peuvent conduire à des changements, à condition qu'elles soient soutenues dans le cadre d'une approche à long terme et que des alliances soient conclues avec d'autres femmes et jeunes filles, y compris des groupes de femmes non roms.

3) Ateliers – Principaux points examinés et recommandations

La partie qui suit donne un aperçu des sujets examinés au cours des séances et met en évidence les défis, les bonnes pratiques et les recommandations pour les parties prenantes, le cas échéant.

Atelier 1 : Inscription dans les registres d'état civil et documents d'identité

La question de l'inscription dans les registres d'état civil et des documents d'identité est l'un des principaux problèmes auxquels se heurtent les personnes vivant dans l'extrême pauvreté qui ne peuvent pas accéder à leurs droits fondamentaux et les exercer. Les femmes et les mères sont particulièrement vulnérables, car l'absence de documents les empêche d'avoir accès aux services de santé et à l'assurance, ce qui a aussi des répercussions sur leurs droits sexuels et reproductifs. Ce problème est particulièrement présent dans les pays qui exigent des parents qu'ils disposent d'une pièce d'identité et de documents officiels pour enregistrer leurs nouveau-nés. Par exemple, certains pays des Balkans occidentaux n'enregistrent pas la naissance d'un enfant si la mère n'a pas de documents d'identité. Ces enfants sans papiers n'ont pas accès aux droits humains fondamentaux, comme ce fut le cas des jeunes gens qui sont décédés en Macédoine du Nord parce qu'ils n'avaient pas accès aux soins de santé.

Plusieurs États membres, comme la Macédoine du Nord et la Serbie, se sont efforcés de trouver des solutions pour intégrer ces personnes dans le système. Malgré ces efforts, les instructions adoptées en Serbie et la loi sur les personnes sans papiers adoptée en Macédoine du Nord n'ont pas permis à cette catégorie de personnes d'avoir accès aux droits fondamentaux. En Serbie, les instructions ne sont pas juridiquement contraignantes, ce qui fait que les enfants restent sans papiers si le statut de leur mère n'est pas réglé. En Macédoine du Nord, bien qu'ils

reçoivent un numéro d'identification spécial, ce numéro n'est pas reconnu par le système du pays. Pour résoudre ce problème, les pays doivent mettre en place des solutions systématiques et modifier la législation pour fournir à chaque nouveau-né un document d'identification. En outre, étant donné que cette catégorie de personnes est mobile et difficile à toucher, les institutions doivent être présentes sur le terrain en permanence pour établir un dialogue avec elles.

Les États membres partagent des bonnes pratiques dans ce domaine. En Macédoine du Nord, en 2018, le ministère du Travail et de la Politique sociale et des ONG roms ont mené avec succès une campagne de recensement de 700 personnes sans papiers. En Serbie, en 2020, le ministère de l'Administration publique et locale a pris contact avec des personnes sans papiers dans le cadre d'une campagne promue par des Roms connus dans les médias et les écoles afin de leur fournir des documents. La Géorgie a réglé le problème de l'absence de documents d'identité. D'après la législation géorgienne, tout nouveau-né peut avoir un numéro d'identification personnel et un acte de naissance, quel que soit le statut de la mère ou des parents au regard de l'état civil. En Géorgie, il est également possible d'obtenir des documents d'identité s'ils sont attestés par deux témoins. En outre, les apatrides peuvent acquérir la nationalité s'ils vivent en Géorgie depuis au moins cinq ans. La Géorgie a été en mesure de résoudre entièrement le problème de l'absence d'inscription dans les registres d'état civil par une campagne de porte-à-porte (peut-être en raison du faible nombre de Roms). En Croatie, les naissances doivent désormais être enregistrées en ligne, ce qui permet à tout nouveau-né d'obtenir rapidement un acte de naissance et la nationalité. Si les participant·e·s à la discussion de groupe reconnaissent le potentiel de l'enregistrement en ligne, ils/elles soulignent également les difficultés que les membres de la communauté peuvent rencontrer pour accéder à l'internet et la nécessité de rendre le processus d'inscription plus facile et plus accessible.

Recommandations :

- Les États membres et les organisations de la société civile devraient renforcer leur collaboration en matière de délivrance de documents et d'octroi de la nationalité aux Roms.
- Les États membres devraient, en collaboration avec les organisations de la société civile, mener des campagnes continues pour mettre en évidence les implications juridiques de l'absence de documents d'identité ou d'actes de naissance.
- Les États membres devraient mettre en place un système d'enregistrement des naissances en ligne et permettre à chaque enfant d'obtenir un numéro d'inscription et un acte de naissance.
- Le Conseil de l'Europe et ses États membres devraient organiser une conférence sur l'absence de documents d'identification et l'apatridie.
- Le Conseil de l'Europe devrait préparer un recueil de bonnes pratiques dans ce domaine.
- Les États membres devraient créer un programme spécifique pour les Roms et les Gens du voyage sans papiers afin de leur garantir l'accès à la santé, à l'éducation et à l'emploi jusqu'à ce qu'ils soient enregistrés à l'état civil.

Atelier 2 : Protection contre l'extrême pauvreté et accès à la protection sociale

L'extrême pauvreté touche de manière disproportionnée les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage. La pauvreté à laquelle font face les Roms est multidimensionnelle et s'étend sur plusieurs générations. Une stratégie intergénérationnelle à long terme est nécessaire pour lutter contre l'extrême pauvreté. Les jeunes filles qui grandissent dans l'extrême pauvreté risquent de se marier tôt et de devenir de jeunes mères. Ces circonstances les amènent souvent à abandonner l'école prématurément et à avoir du mal à trouver un emploi plus tard. Les exemples donnés lors de cet atelier ont montré que les filles issues de milieux pauvres ont du mal à briser le cycle et choisissent généralement des partenaires ayant un statut social similaire.

Les mères en situation d'extrême pauvreté vivent généralement dans des logements informels surpeuplés, sans accès à l'eau, à l'électricité et aux autres services de base nécessaires pour s'occuper de leurs enfants et de leur famille. Les mères sont également très vulnérables lorsqu'il s'agit d'allaiter, ne disposant pas d'un lieu sûr et d'une intimité suffisante. L'extrême pauvreté a des conséquences directes pour la santé, la qualité de vie et l'éducation des femmes adultes roms et de la communauté des Gens du voyage.

Les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage sont en général plus exposées à l'extrême pauvreté. Les conditions de logement ont une incidence considérable sur leur qualité de vie, car elles assument souvent la responsabilité de prendre soin des enfants et de gérer le ménage et les tâches ménagères. Par conséquent, la lutte contre l'extrême pauvreté liée à la protection sociale et à l'accès au logement social doit être envisagée dans une perspective de genre. L'obtention d'un logement social ou d'une solution de relogement reste difficile et les démarches pour y accéder sont lourdes.

Le personnel des services sociaux ne traite pas souvent les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage de manière professionnelle, équitable et empathique, il peut porter des jugements et être influencé par des stéréotypes. Pour améliorer l'accès des femmes et des filles roms et de la communauté des Gens du voyage aux services sociaux, il faut améliorer les systèmes de communication au sein des institutions publiques.

Les effets de la pandémie ont frappé encore plus durement les femmes roms et de la communauté des Gens du voyage en raison de leur extrême pauvreté et de leurs conditions de vie inadéquates qui déterminent leur hygiène et leur santé.

Des exemples concluants de lutte contre l'extrême pauvreté sont donnés, notamment en Grèce où, chaque année, les Roms peuvent postuler à des emplois municipaux et recevoir des financements pour créer des entreprises. Certaines idées et pratiques figurant dans les programmes destinés aux réfugiés pourraient être reproduites pour lutter contre l'extrême pauvreté et profiter aux femmes roms et de la communauté des Gens du voyage. L'Irlande, où une entreprise sociale construite à proximité de foyers propose des horaires de travail flexibles aux femmes, est un bon exemple. L'association Integro donne l'exemple, en Bulgarie, d'un centre dirigé par des mères roms qui ont également suivi une formation professionnelle.

Recommandations :

- Les États membres devraient abaisser de 18 à 16 ans l'âge auquel il est possible de bénéficier des prestations sociales.
- Les États membres devraient mettre en place des approches et des mécanismes à long terme pour lutter contre l'extrême pauvreté et non se contenter de répondre aux besoins immédiats.
- Les États membres devraient intégrer une perspective de genre en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des filles roms et de la communauté des Gens du voyage lors de l'élaboration de politiques et de mesures de lutte contre l'extrême pauvreté.
- Les organisations de la société civile et les États membres devraient collaborer pour favoriser une meilleure compréhension du travail, des obligations et des besoins des communautés rom et des Gens du voyage et des prestataires de services sociaux.
- Les États membres devraient garantir l'accès aux services sociaux dans les campements.
- Les organisations de la société civile devraient veiller à ce que leurs programmes de services sociaux se déploient dans les campements.
- Le Conseil de l'Europe devrait mener un processus de révision des indicateurs de pauvreté des institutions internationales (par exemple Eurostat), car les indicateurs actuels ne reflètent pas l'extrême pauvreté à laquelle font face les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage.

Atelier 3 : Adoption et placement d'enfants roms et de la communauté des Gens du voyage dans le cadre d'une prise en charge alternative

Il ressort de recherches menées par le Centre européen des droits des Roms (ERRC) en Tchéquie, en Hongrie et en Roumanie que les enfants roms sont souvent retirés à leur famille et pris en charge par l'État pour des raisons économiques. Toutefois, ces motifs économiques ne sont pas des motifs légaux de placement des enfants dans le système public de protection de l'enfance. En outre, il semblerait que les enfants roms soient surreprésentés dans le système de prise en charge et que leur placement ne soit pas toujours un dernier recours.

Les raisons économiques de la prise en charge des enfants sont liées à la pauvreté et à des conditions de logement inadéquates. Il est souligné que le placement de jeunes enfants en institution est une forme de violence et que, de ce fait, la surreprésentation des enfants roms équivaut à une forme de violence raciste. Il convient également de noter que la proportion d'enfants retirés à leur famille qui y retournent est extrêmement faible. Ces enfants grandissent loin de leurs parents même s'ils ont le droit de communiquer avec eux et de préserver leur culture et leur langue. Plusieurs exemples d'actes de violence et d'exploitation sexuelle commis dans le cadre d'une prise en charge alternative (en Hongrie et en Macédoine du Nord) ont été signalés, soulignant la nécessité pour les États de garantir aux enfants pris en charge par l'État des conditions sûres et appropriées.

Les femmes roms et de la communauté des Gens du voyage hésitent souvent à signaler des violences domestiques par crainte que leurs enfants ne leur soient retirés et placés.

Dans le village de Sinoasa, en République de Moldova, les familles confrontées à des difficultés économiques reçoivent une aide de la communauté locale.

Recommandations :

- Le Conseil de l'Europe et les organisations de la société civile devraient dispenser une formation sur l'antitsiganisme aux travailleurs sociaux.
- Les organisations de la société civile devraient apporter un soutien juridique aux mères pour qu'elles puissent contester les décisions de leur retirer leurs enfants et de les placer en structure d'accueil alternative.
- Les organisations de la société civile devraient faire un meilleur usage de l'aide juridique gratuite proposée par les États membres.
- Les organisations de la société civile devraient apporter un soutien juridique pour aider les enfants pris en charge par l'État à demander une indemnisation.
- Le Conseil de l'Europe devrait défendre et représenter le droit de l'enfant de conserver une relation étroite avec ses parents et de préserver sa culture et sa langue.
- Le Conseil de l'Europe et les organisations de la société civile devraient soutenir les mères victimes de violence domestique en les aidant à conserver leur autonomie tout en élevant leur(s) enfant(s).
- Les organisations de la société civile devraient soutenir les familles roms et de la communauté des Gens du voyage et leur donner les moyens de devenir des familles d'accueil.
- Les États membres devraient recueillir des données ventilées sur les enfants roms ou de la communauté des Gens du voyage pris en charge par l'État.

Atelier 4 : Éducation préscolaire et scolaire des filles roms et de la communauté des Gens du voyage

L'éducation est essentielle pour vaincre la pauvreté, garantir l'égalité des chances et réaliser des progrès pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage. Les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage se heurtent à plusieurs obstacles en matière de scolarisation, dont la pauvreté, les mariages précoces, la nécessité de s'occuper de la famille et la discrimination à l'école. Elles doivent apprendre à connaître l'histoire, la culture, l'art et la langue des Roms et des Gens du voyage en tant qu'éléments de la culture moderne des Roms et des Gens du voyage, par opposition à la culture traditionnelle qui peut comporter des aspects patriarcaux.

Le racisme à l'école rend aussi difficile l'offre d'une éducation de qualité pour les Roms et les Gens du voyage. Il faudrait s'efforcer d'intégrer pleinement les enfants roms et les enfants de la communauté des Gens du voyage dans le processus éducatif.

L'absence de références à l'histoire, à la culture, à l'art et à la langue roms dans les manuels scolaires est un autre problème.

En outre, compte tenu de la scolarisation en ligne de 2020 à 2022 et des difficultés rencontrées par les enfants roms et de la communauté des Gens du voyage qui ne disposent pas d'outils

technologiques, il convient d'évaluer les effets de la pandémie sur ces enfants afin de comprendre leurs progrès ou leurs échecs.

Recommandations :

- Les organisations de la société civile devraient travailler avec les parents roms et de la communauté des Gens du voyage pour faire respecter l'obligation d'instruction des enfants.
- Les organisations de la société civile devraient mettre en place des programmes de rattrapage pour encourager les communautés défavorisées à utiliser des ordinateurs et l'internet et les former et améliorer les connexions wifi dans ces communautés.
- Les États membres devraient faire participer les parents roms et de la communauté des Gens du voyage aux conseils et comités scolaires.
- Il convient de s'appuyer sur les résultats d'autres projets et sur l'expérience des médiateurs scolaires.
- Le Conseil de l'Europe et les organisations de la société civile devraient mettre en place des programmes pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage qui ne sont pas scolarisées afin qu'elles puissent terminer leurs études primaires et/ou secondaires.
- Les organisations de la société civile devraient créer des incitations pour que les filles roms et de la communauté des Gens du voyage terminent leur scolarité obligatoire et mettre en place des programmes pour renforcer l'estime de soi des femmes et des filles roms et de la communauté des Gens du voyage.

En ce qui concerne le projet de texte de recommandation sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage :

- Les États membres devraient garantir l'accès des enfants roms et de la communauté des Gens du voyage à une éducation de qualité et le Conseil de l'Europe devrait en faire mention dans le projet de texte.
- Le Conseil de l'Europe devrait souligner dans le projet de texte que la ségrégation renvoie à la ségrégation raciale.
- Le Conseil de l'Europe devrait inclure l'éducation interculturelle dans le projet de texte et échanger des connaissances et des informations.
- Le Conseil de l'Europe devrait élargir la recommandation 24 du projet de texte pour inclure l'histoire, l'art et la langue et veiller à ce que les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage suivent un enseignement sur l'histoire des Roms et des Gens du voyage.

Atelier 5 : Soins de santé et droits sexuels et reproductifs

L'amélioration de la situation des femmes et des filles roms et de la communauté des Gens du voyage passe par l'accès aux droits en matière de santé, de sexualité et de procréation. Dans ces domaines, la haine envers les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage est profondément ancrée dans l'histoire et est encore perceptible aujourd'hui. La discrimination se manifeste également par le fait de blâmer les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage d'être pauvres et donc responsables d'un mauvais état

de santé. Il ressort d'une étude de Pavee Point² réalisée en Irlande que 84,1 % des femmes roms se sentent victimes de discrimination dans les services de santé. En outre, la même étude met en évidence un taux disproportionné de mortalité et une espérance de vie beaucoup plus faible des Roms et des Gens du voyage par rapport à la population générale.

S'agissant des droits sexuels et reproductifs, des sujets comme la contraception, le planning familial et l'éducation sexuelle demeurent tabous à moins d'être abordés dans des lieux sûrs créés et dirigés par des femmes et des filles pour renforcer la confiance. Les lieux sûrs (groupes de femmes roms et de la communauté des Gens du voyage dirigés par des pairs) et la nécessité d'une coopération entre les organisations de femmes (roms et non roms) sont considérés comme des bonnes pratiques. Il faut également sensibiliser à l'importance de la santé mentale, qui n'est actuellement pas accessible aux femmes et aux filles roms et de la communauté des Gens du voyage.

Comme indiqué précédemment, les femmes et les filles sans papiers sont très vulnérables, car leur accès aux droits en matière de santé, de sexualité et de procréation est restreint.

Recommandations :

- Les organisations de la société civile devraient davantage sensibiliser les femmes et les filles à la santé en matière de sexualité et de procréation.
- Le Conseil de l'Europe et les organisations de la société civile devraient favoriser des espaces sûrs pour les femmes et mettre en place des groupes et des initiatives dirigés par des pairs.
- Le Conseil de l'Europe devrait soutenir la recherche sur la santé mentale des femmes et des filles roms et de la communauté des Gens du voyage, y compris les problèmes de santé spécifiques au genre.
- La société civile devrait concevoir des campagnes de sensibilisation du public pour déstigmatiser la santé mentale et encourager les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage à demander de l'aide si nécessaire.
- Le Conseil de l'Europe devrait soutenir la formation du personnel médical à la lutte contre le racisme ainsi que la formation à la reconnaissance de la violence dans l'exercice des droits liés à la santé.
- Les États membres devraient donner accès aux informations médicales dans la langue de la communauté.
- Les États membres devraient recueillir des données ethniques au sein du système de santé des pays afin d'améliorer les politiques de santé pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage.
- Les États membres devraient associer et faire participer les femmes roms et de la communauté des Gens du voyage à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, tant en ce qui concerne les politiques spécifiques aux Roms et à la communauté des Gens du voyage que la santé en général.

² "The National Roma Needs Assessment: Women's Rights Briefing", mai 2018, disponible ici : [Publications and Research – Pavee Point](#)

Atelier 6 : Emploi et situation économique

Les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage se heurtent actuellement à divers problèmes dans le domaine de l'emploi et des possibilités économiques, tels que l'exclusion du marché du travail, la discrimination et le fait d'avoir moins de possibilités d'emploi que les femmes et les filles non roms et que les hommes roms et de la communauté des Gens du voyage. Les organisations de la société civile précisent que les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage occupent principalement des emplois peu qualifiés dans le secteur informel (en particulier dans les Balkans occidentaux) et n'ont pas accès aux prestations sociales et autres. Les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage ne sont pas suffisamment représentées dans les débats publics et les processus d'élaboration des politiques.

Le programme Roma Digital Boost de l'Initiative pour le développement de l'entrepreneuriat rom (REDI) constitue une bonne pratique. Grâce à ce programme, les Roms peuvent améliorer leurs compétences numériques en marketing afin de mieux promouvoir leur entreprise. Une autre bonne pratique est observée en Macédoine du Nord, où l'agence pour l'emploi prévoit, dans son plan opérationnel, des mesures spécifiques pour les femmes roms.

Recommandations :

- Le Conseil de l'Europe devrait soutenir le processus de renforcement des capacités des femmes roms et de la communauté des Gens du voyage qui travaillent dans les secteurs privé et public.
- Le Conseil de l'Europe devrait contribuer à améliorer la collaboration et le soutien entre les organisations de la société civile et les organisations de femmes non roms et n'appartenant pas à la communauté des Gens du voyage sur les questions de genre et l'organisation d'ateliers sur le leadership pour renforcer les compétences et la confiance.
- Les organisations de la société civile devraient créer des réseaux de chefs d'entreprise roms et de la communauté des Gens du voyage, proposer des mentorats et initier les femmes roms et de la communauté des Gens du voyage à l'esprit d'entreprise et aux possibilités de financement.
- Les États membres devraient adopter des politiques et des mesures sensibles au genre dans le domaine de l'emploi.
- Les États membres et les organisations de la société civile devraient promouvoir l'idée d'inclure les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage dans les emplois verts et numériques, en favorisant la culture numérique pour le développement professionnel.
- Le Conseil de l'Europe et les organisations de la société civile devraient appuyer le processus de développement et d'amélioration des compétences des jeunes filles roms et de la communauté des Gens du voyage.
- Les États membres et les organisations de la société civile devraient s'efforcer d'assurer une transition en douceur du secteur informel au secteur formel pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage.
- Les États membres devraient aider les femmes roms et de la communauté des Gens du voyage victimes de violences à accéder à l'emploi.

- Les organisations de la société civile devraient créer un leadership porteur de changements avec des approches ascendantes.
- Le Conseil de l'Europe devrait contribuer au renforcement des compétences des femmes roms et de la communauté des Gens du voyage, en collaboration avec les organisations de la société civile, par des conseils en matière de carrières.

Atelier 7 : Logement et hébergement

La culture du nomadisme en Irlande est menacée par la loi relative à la violation de propriété privée qui a conduit les *Travellers* à cesser de se déplacer dans le pays. Certains ont été contraints de s'installer en Angleterre ou en Irlande du Nord. Comme indiqué lors des discussions, près de la moitié des Roms et des *Travellers* en Irlande ont été sans abri à un moment ou à un autre de leur vie. Le problème des sans-abri est important en Irlande, puisqu'il touche 39 % des *Travellers*, contre 6 % de la population générale, et doit être traité au niveau local.

Les problèmes de logement les plus courants sont le manque d'accès à l'électricité, à l'eau courante de qualité, à des réseaux d'assainissement adéquats, l'absence de logements sociaux, la surpopulation, le manque d'intimité et d'espace privé et les expulsions forcées. Ces problèmes touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles et il serait donc bénéfique pour l'ensemble de la communauté de s'y attaquer. Les femmes confrontées à des expulsions, à la violence domestique ou à des risques environnementaux ont besoin d'aide pour obtenir un logement social ou un autre type d'hébergement.

Les facteurs environnementaux ont aussi une incidence sur la qualité du logement, de la vie et de la santé. Par exemple, à Galway, la vétusté du réseau d'assainissement a entraîné une contamination de l'eau consommée par les habitants. En outre, il est manifestement nécessaire d'analyser les tendances en matière d'environnement et de santé et de trouver des solutions.

Les femmes roms de Türkiye font partie des groupes les plus marginalisés, vivant dans des logements insalubres. Leur espace de vie est limité dans un environnement familial élargi. En outre, les quartiers roms (« *mahalas* ») ne disposent pas de parcs, de jardins ou d'infrastructures extérieures comme les quartiers non roms. La pandémie et la crise économique actuelle ont poussé de nombreux Roms à quitter leur logement locatif et à s'installer dans des tentes dans certaines régions, ce qui compromet la sécurité des femmes et leur espace privé, avec un risque d'augmentation de la violence et de la violence domestique.

Recommandations :

- Les États membres devraient élaborer des politiques locales et des lignes directrices claires pour permettre aux Gens du voyage de pratiquer le nomadisme au niveau local.
- Les organisations de la société civile devraient ouvrir des centres d'accueil où les femmes pourraient disposer d'espaces privés.
- Les États membres devraient accorder aux femmes l'accès au logement social et leur proposer des solutions de relogement en cas d'expulsion.

- Les organisations de la société civile devraient fournir une aide juridique pour garantir une solution de logement en cas d'expulsion.
- Les États membres devraient recueillir des données ventilées sur le logement afin d'améliorer les politiques.
- Le Conseil de l'Europe devrait veiller à ce que les conséquences du sans-abrisme pour les femmes, en particulier les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage soient mieux comprises.
- Les États membres devraient garantir un logement sûr et des services d'appui aux Roms et aux Gens du voyage victimes de violence domestique.
- Le Conseil de l'Europe devrait réfléchir aux futures questions et recommandations en matière de logement en tenant compte des futures pénuries alimentaires et encourager les cultures vivrières chez soi.
- Les États membres et les organisations de la société civile devraient plaider en faveur de lieux de vie sûrs sur le plan environnemental (verts).
- Les États membres devraient créer des logements adaptés à la famille qui répondent aux besoins des enfants et des femmes.

Atelier 8 : Protection des femmes et des filles roms et de la communauté des Gens du voyage contre la violence et les mauvais traitements

Les violences et les mauvais traitements infligés aux femmes sont une conséquence de l'inégalité de genre et, dans les communautés de Roms et de Gens du voyage, ce phénomène est aggravé par la pauvreté et les barrières sociales. Les violences et les mauvais traitements auxquels sont confrontées les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage, observés par les organisations de la société civile, peuvent prendre différentes formes, telles que la pression familiale, la vente d'épouses, diverses formes de discrimination propres aux femmes et aux filles roms et de la communauté des Gens du voyage (comme la stérilisation), le manque d'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive, la violence en général ainsi que la violence intergénérationnelle de femmes roms plus âgées. En outre, les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage ont rarement les connaissances nécessaires pour prendre conscience des violences et des mauvais traitements.

Les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage victimes de violences et de mauvais traitements n'ont aucun moyen de subvenir à leurs besoins et d'échapper à leurs agresseurs. Ces femmes sont particulièrement vulnérables et n'ont pas d'aide, de logements sociaux, d'accès aux refuges (surtout dans les zones rurales en raison du manque de moyens de transport), de soutien psychologique et financier et de soutien à long terme en général. Les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage retournent souvent dans un environnement qui les expose à des mauvais traitements et à des violences. Elles ont notamment du mal à faire confiance aux refuges et aux travailleurs sociaux en raison de la discrimination et du manque de compréhension. Ces femmes souffrent également d'un traumatisme générationnel et craignent que leurs enfants ne leur soient retirés si elles signalent des violences au sein de la famille. Les pressions de la communauté et la honte pèsent aussi sur leur décision de signaler, ou non, les violences et les mauvais traitements.

L'absence de communication entre les services de l'État complique la vie des victimes. Ces services n'auraient pas de connaissances professionnelles solides ni d'expérience en matière de protocoles d'aide aux victimes. En outre, dans certains pays (par exemple, en Bulgarie et dans d'autres pays des Balkans), les agresseurs ne se voient infliger que des amendes. Des peines d'emprisonnement ne sont prononcées qu'en cas d'homicide. D'une manière générale, les organisations de la société civile de femmes roms et de la communauté des Gens du voyage ne disposent pas de financement à long terme pour travailler avec les victimes de mauvais traitements et de violences.

Recommandations :

- Les États membres devraient mettre en place des systèmes de soutien globaux et à long terme, notamment des logements abordables et sûrs pour les femmes et les enfants roms et de la communauté des Gens du voyage victimes de violences et de mauvais traitements.
- Les organisations de la société civile devraient sensibiliser le grand public à la violence fondée sur le genre.
- Les organisations de la société civile devraient donner la priorité à la santé mentale et fournir des services psychologiques gratuits aux femmes et aux enfants roms et de la communauté des Gens du voyage.
- Les États membres devraient apporter une aide individualisée aux Roms et aux Gens du voyage victimes de violence fondée sur le genre.
- Les États membres devraient faciliter la coordination et le partage d'informations entre les différents services publics pour prêter assistance aux victimes roms et de la communauté des Gens du voyage, y compris les victimes mineures.
- Le Conseil de l'Europe devrait apporter son soutien aux organisations de la société civile en les formant à la prise en charge des Roms et des Gens du voyage victimes de violence de manière à leur donner les moyens de signaler les violences.
- Les organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage devraient collaborer avec les OSC traditionnelles sur la violence et le soutien aux victimes.
- Le Conseil de l'Europe devrait soutenir les travaux de recherche sur la violence fondée sur le genre dans les communautés rom et de Gens du voyage et encourager la collaboration entre les OSC, les gouvernements et les institutions universitaires.
- Les organisations de la société civile devraient mettre en œuvre des programmes et des campagnes de sensibilisation et d'éducation pour promouvoir une utilisation responsable de l'internet.
- Le Conseil de l'Europe devrait élaborer des lignes directrices destinées aux jeunes sur la manière de se protéger de la cyberviolence.
- Les États membres devraient collaborer avec les organisations de la société civile et les médias pour décourager la cyberviolence.
- Le Conseil de l'Europe devrait soutenir la formation de travailleurs sociaux à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles roms et de la communauté des Gens du voyage.
- Les organisations de la société civile devraient également inclure les hommes et les garçons roms et de la communauté des Gens du voyage dans les discussions sur la violence fondée sur le genre.

- Les États membres devraient proposer aux policiers une formation spécialisée sur le traitement des plaintes des victimes ainsi qu'une formation spécialisée pour les agents des forces de l'ordre et les travailleurs de première ligne.
- Les États membres devraient envisager d'imposer des sanctions sévères aux auteurs d'infractions, en particulier en cas de récidive et de violence domestique.
- Les États membres devraient augmenter le nombre de refuges pour les victimes, avec des installations appropriées pour les enfants.
- Les États membres et les organisations de la société civile devraient fournir des services d'accompagnement psychologique et de rétablissement aux victimes de violence domestique.

Atelier 9 : Données, études et suivi – Législation, stratégies et plans d'action

Certaines politiques n'intègrent pas la dimension de genre ou se heurtent à des difficultés dans la mise en œuvre de politiques en faveur des femmes et des filles. Les politiques en faveur des Roms appellent donc une meilleure approche intersectionnelle, susceptible d'apporter des réponses aux problèmes rencontrés par les différents groupes de la communauté. Le Cadre stratégique de l'Union européenne pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms (Cadre stratégique de l'UE pour les Roms) traite de la diversité et inclut les femmes roms et de la communauté des Gens du voyage dans l'élaboration des stratégies nationales, mais il ne suscite pas une forte adhésion des femmes ni la constitution de réseaux de femmes. Il est courant que des plans d'action pour les femmes soient adoptés mais non mis en œuvre.

La manière dont les données sont collectées pose des problèmes, car les résultats de recensements récents montrent que les données concernant les Roms sont inexactes. Il existe un décalage entre les données officielles et les données non officielles, ce qui complique encore l'interprétation des données. En outre, les données ne sont pas ventilées par genre.

Recommandations :

- Les États membres devraient consulter les organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage ou les prendre en compte dans les processus de collecte de données, en particulier dans les méthodes de recherche qualitative, qui servent d'indicateurs sociodémographiques et faire appel à elles pour mettre à jour les politiques.
- Les États membres et les organisations de la société civile devraient recueillir des données ventilées par genre lors du suivi de la mise en œuvre des stratégies en faveur des Roms et des Gens du voyage, prendre en compte les identités intersectionnelles et mettre en place des évaluations de l'impact sur le genre.
- Le Conseil de l'Europe devrait soutenir le financement et fournir des ressources pour la recherche sur les questions relatives aux femmes roms et de la communauté des Gens du voyage et plaider en faveur de l'octroi de subventions dans ce domaine.
- Les États membres, le Conseil de l'Europe et les organisations de la société civile devraient veiller à ce que toutes les politiques concernant les Roms et les Gens du voyage tiennent compte des difficultés rencontrées par les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage.

Séance plénière 1 : Renforcement des capacités et autonomisation des femmes et des filles roms et de la communauté des Gens du voyage

L'autonomisation des femmes est un thème qui revient dans de nombreux documents et, actuellement, les conférences internationales des femmes roms et de la communauté des Gens du voyage servent d'outil de mise en réseau et de plateforme pour l'autonomisation des femmes et des filles roms et de la communauté des Gens du voyage. Néanmoins, l'autonomisation des femmes devrait pouvoir être mesurée au moyen d'indicateurs pour montrer les progrès accomplis. En outre, le recours à l'aide juridique est considéré comme un outil qui peut permettre aux femmes et aux filles roms et de la communauté des Gens du voyage de s'attaquer directement aux difficultés auxquelles elles font face. Les détenues et anciennes détenues roms et de la communauté des Gens du voyage devraient être considérées comme une catégorie de femmes particulièrement vulnérables. Il faudrait admettre que les difficultés auxquelles les femmes et les filles se heurtent sont diverses et les mesures devraient au moins garantir une protection minimale.

Recommandations :

- Le Conseil de l'Europe devrait promouvoir les réseaux de femmes et de filles roms et de la communauté des Gens du voyage au niveau national (comme les conférences internationales des femmes roms et de la communauté des Gens du voyage).
- Le Conseil de l'Europe devrait soutenir les organisations de femmes roms et de la communauté des Gens du voyage en renforçant leurs capacités, en les aidant et en formant les organisations de la société civile au suivi de la mise en œuvre des mesures et des recommandations.
- Le Conseil de l'Europe et les organisations de la société civile devraient soutenir les processus de renforcement des capacités des femmes professionnelles et la création de groupes de réflexion chargés de suivre la mise en œuvre des politiques et le processus d'autonomisation.
- Le Conseil de l'Europe et les organisations de la société civile devraient favoriser les débats sur les sujets tabous en tant que moyen d'autonomisation.
- Les organisations de la société civile devraient élaborer des programmes conçus pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage afin de répondre à leurs besoins et de s'attaquer à leurs difficultés, et financer des programmes de formation dans les nouveaux secteurs et les technologies émergentes.

Séance plénière 2 : Participation à la vie politique et publique (notamment aux processus décisionnels)

Le domaine de la participation politique et de la participation à la vie publique a été considéré comme particulièrement délicat : d'une part, il est dominé par les hommes et, d'autre part, le public, dont les femmes, ne comprend pas l'importance de la participation. La participation des femmes aux processus décisionnels est très prometteuse et devrait être encouragée dans les contextes nationaux et internationaux. L'idée d'associer les femmes à la vie politique et publique devrait aller de pair avec le renforcement des capacités, la formation aux activités de sensibilisation et la mise en place de quotas ethniques par genre. Deux méthodes à ce propos sont examinées : un exemple de Malte, à savoir la nomination de personnes à des postes

spécifiques, et un second exemple de sièges réservés – en République de Moldova, six femmes roms ont été élues aux conseils locaux. D'autres exemples positifs ont été donnés au cours du débat, à savoir les formations de jeunes à la sensibilisation organisées par Phiren Amenca et les formations sur les systèmes politiques organisées par des organisations de la société civile qui ont servi de programmes préparatoires à l'intégration des femmes dans la vie politique et publique.

Recommandations :

- Les organisations de la société civile devraient soutenir la participation des femmes et des filles roms et de la communauté des Gens du voyage à la vie politique et publique.
- Les organisations de la société civile devraient créer des alliances et des espaces pour les femmes (entre les femmes roms et de la communauté des Gens du voyage et les femmes non roms) de manière qu'elles participent à la vie politique et publique, y compris des projets conjoints, des échanges de connaissances et des consultations transfrontalières.
- Le Conseil de l'Europe devrait renforcer ses activités concernant les femmes roms et de la communauté des Gens du voyage et offrir des espaces de discussion régionaux, nationaux et locaux pour que les femmes puissent s'exprimer.
- Le Conseil de l'Europe devrait créer des plateformes permettant aux militant·e·s et aux organisations de la société civile de partager leur expérience sur des sujets en rapport avec les femmes et la communauté LGBTI.
- Les organisations de la société civile devraient mettre au point des projets conjoints et échanger des connaissances sur la participation politique et publique des femmes et des filles roms et de la communauté des Gens du voyage.
- Les organisations de la société civile devraient ouvrir davantage de postes aux femmes roms et de la communauté des Gens du voyage dans le domaine de la recherche, notamment pour identifier et lever les obstacles à la participation des femmes à la politique et à la vie publique.
- Le Conseil de l'Europe devrait soutenir l'application de l'intersectionnalité et parler des communautés de Roms et de Gens du voyage dans des contextes ordinaires.
- Le Conseil de l'Europe et les organisations de la société civile devraient appuyer la mise au point de programmes et de formations aux fins de la participation à la vie politique et publique des jeunes femmes et des filles roms et de la communauté des Gens du voyage, en apportant également leur soutien pendant la durée du mandat des élues.
- Les États membres devraient adopter et mettre en œuvre des mesures pour lutter contre la violence électorale et le traitement discriminatoire des élues.
- Les organisations de la société civile devraient créer des espaces de partage des connaissances entre les hommes et les garçons roms et de la communauté des Gens du voyage sur l'importance et les avantages de la participation des femmes à la vie politique et publique.

4) Conclusions

Dans l'ensemble, la plupart des constats sont complémentaires et visent à trouver des solutions appelant des approches globales. Par exemple, la violence et les mauvais traitements dont sont victimes les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage renvoient

à la question du logement et aux mesures nécessaires pour soutenir les victimes de violence. Il en va de même pour la catégorie des femmes et des filles qui vivent dans l'extrême pauvreté et ne disposent pas d'un espace privé pour satisfaire leurs besoins.

Il est à noter que chaque domaine comporte des aspects spécifiques au genre et, outre les contributions au projet de recommandation sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage, les participants précisent que toute politique en faveur des Roms et des Gens du voyage devrait intégrer et appliquer des recommandations spécifiques sur les femmes et les filles. Les participant·e·s soulignent l'importance d'apporter un soutien aux femmes et aux filles sous la forme d'un renforcement des capacités, d'une formation et de la création d'espaces sûrs et de groupes dirigés par des pairs dans les quartiers roms.

Les recommandations et les difficultés mises en avant par les participant·e·s montrent que les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage sont particulièrement vulnérables et qu'elles font face à des difficultés supplémentaires dues aux inégalités dans la société. Parallèlement, ces femmes et ces filles ont un grand potentiel qui peut être exploité pour améliorer la situation générale de leur communauté. Leur résilience face aux épreuves, leur endurance et leur capacité d'effectuer des tâches multiples peuvent être porteuses de changements si elles sont soutenues par une approche à long terme et si des alliances avec d'autres femmes et filles, y compris des groupes de femmes non roms, se nouent.